

EVALFF

PRÉSENTIEL

Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (EXAMEN)



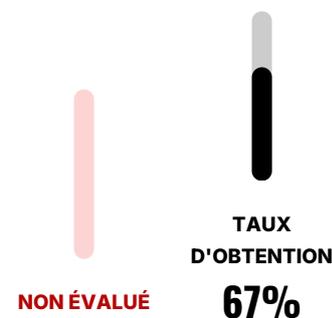
Objectif

Evaluer les compétences des personnels d'intervention sur les équipements frigorifiques conformément aux articles du code de l'environnement en vigueur.

La Durée des évaluations est fonction de la catégorie souhaitée pour chaque candidat :

catégorie I	opérations sur des équipements de toute masse en fluide frigorigène	3h30 épreuve théorique (1h00) + épreuve pratique (2h30)
catégorie II	opérations sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène	3h30 épreuve théorique (1h00) + épreuve pratique (2h30)
catégorie III	opérations de récupération des fluides frigorigènes seulement (moins de 2 kg)	2h00 épreuve théorique (1h00) + épreuve pratique (1h00)
catégorie IV	opérations de contrôle d'étanchéité seulement	2h00 épreuve théorique (1h00) + épreuve pratique (1h00)

 Durée : 1 jour - 3 heures



 Calendrier

[Consultez-nous](#)

Édité le 29/05/2025

Public

Toute personne intervenant sur un circuit frigorifique lors d'une opération de mise en service ou de maintenance d'une machine frigorifique.

Chaque candidat doit s'inscrire à une des catégories :

- ✔ Catégorie I : opérations sur des équipements de toute masse en fluide frigorigène
- ✔ Catégorie II : opérations sur des équipements contenant moins de 2 kg de fluide frigorigène
- ✔ Catégorie III : opérations de récupération des fluides frigorigènes seulement (moins de 2 kg)
- ✔ Catégorie IV : opérations de contrôle d'étanchéité seulement

Pré-requis

Connaissances indispensables sur la mise en service, la maintenance des équipements frigorifiques et la récupération des fluides frigorigènes.

La préparation à l'examen (E10) est nécessaire pour s'assurer des connaissances du stagiaire.

L'évaluateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve d'un candidat qui n'agirait pas en sécurité pour lui ou les équipements.

Moyens pédagogiques

Chaque candidat devra se munir de ses propres équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants, lunettes, vêtements adaptés...) et d'une pièce d'identité.

Modalités d'évaluation

Pour obtenir son attestation d'aptitude, le candidat devra réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique. En cas de réussite, l'attestation d'aptitude est envoyée sous un délai maximum de 1 mois.

Le COSTIC est un organisme évaluateur certifié par Bureau Veritas Certification.

L'évaluation comprend 2 épreuves : une théorique sous forme d'un questionnaire à choix multiples (passée sur un ordinateur) et une pratique sur les équipements frigorifiques développés par le COSTIC.

